Envoyé en préfecture le 18/09/2024

Recu en préfecture le 18/09/2024

DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLAN ARRONDISSEMENT DE PAU

Publié le 18 septembre 2024

ID: 064-216404301-20240910-24DEL104-BF

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2024

Présents: M. HANON, maire-président, MM. GROUSSET, DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir: Mme LEMBEZAT (pouvoir à M. DESPLAT), M. ETCHEBERTS (pouvoir à M. LABORDE), Mmes LABORDE (pouvoir à Mme FOURQUET), BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET- GOMEZ).

Secrétaire de séance : Mme ROUSSET-GOMEZ

24 – 104 - DÉCISION MODIFICATIVE 1 - BUDGET ANNEXE FÊTES D'ORTHEZ

Rapport présenté par Monsieur GROUSSET, maire-adjoint :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de procéder à quelques réajustements budgétaires concernant le budget annexe des fêtes d'Orthez.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, divers comptes sont réajustés afin de tenir compte de la réalité des dépenses effectuées lors des fêtes au niveau des animations, du transport des taureaux, de la sécurité et du gardiennage...

CHAPITRE	FONCTION	NATURE	LIBELLE	MONTANT
011	023	6232	Fêtes et animations	3 000,00 €
011	311	6232	Fêtes et animations	5 000,00 €
011	311	6241	Transport	2 000,00 €
011	311	6282	Frais de gardiennage	2 500,00 €
			TOTAL	12 500,00 €

Au niveau des recettes de fonctionnement, le compte est réajusté suivant les recettes de la journée et de l'occupation du domaine public (terrasses bars/restaurants et forains).

	CHAPITRE	FONCTION	NATURE	LIBELLE	MONTANT
	70	311	7062	animation et spectacles	12 500,00 €
				700.741.20.00 EXPERT 10.000 THE TOTAL THE TOTA	
				TOTAL	12 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 26 voix pour - 7 abstentions (M. CONEJERO, Mmes MUSEL, DOMBLIDES, MM. MELIANDE, BERGES, LABENNE, DELTEIL), approuve la décision modificative n°1 du budget annexe fête d'Orthez.

Envoyé en préfecture le 18/09/2024

Reçu en préfecture le 18/09/2024

Publié le

ID: 064-216404301-20240910-24DEL104-BF

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 10 septembre 2024 Et tous les membres présents ont signé Pour copie conforme et certificat d'affiche.

> Le Maire d'ORTHEZ, Emmanuel HANON

Publiée le

